



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

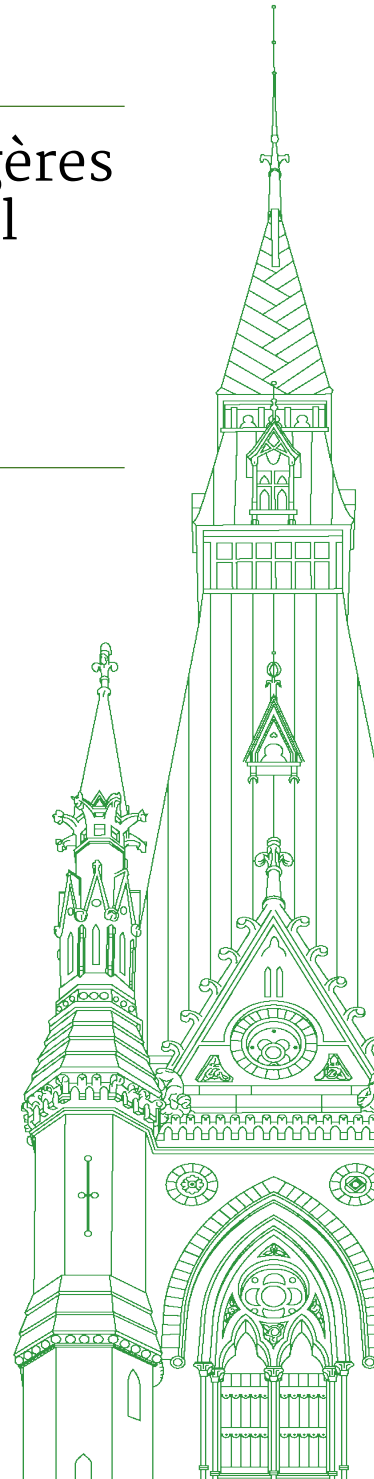
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le mardi 7 octobre 2025

Président : Ahmed Hussen



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 7 octobre 2025

• (1105)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de continuer, j'aimerais demander à toutes les personnes présentes de consulter les directives inscrites sur les cartes qui se trouvent sur leur table. Ces mesures ont été mises en place afin de prévenir les incidents liés au son et à l'effet Larsen, et de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris de nos interprètes. La carte comporte également un code QR qui permet d'accéder à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais formuler quelques commentaires à l'intention des témoins et des députés.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour les personnes qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône représentant un microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Les personnes qui utilisent Zoom peuvent sélectionner le canal pertinent pour l'interprétation — parquet, anglais ou français — en bas de leur écran. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser leur oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main. Les députés qui utilisent Zoom devront utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même gérerons l'ordre des intervenants au mieux. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

J'aimerais maintenant parler des budgets du Comité.

Le greffier a distribué aux membres du Comité ce matin trois projets de budget pour les études en cours. Il s'agit d'un budget de 27 300 \$ pour l'étude sur la stratégie dans l'Arctique canadien; d'un budget de 500 \$ pour l'étude sur l'incursion de la Russie dans l'espace aérien de la Pologne et de la Roumanie; et d'un budget de 4 000 \$ pour l'étude sur la situation en Haïti et la réponse du Canada.

Plaît-il au Comité d'adopter ces budgets?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre 2025, le Comité se réunit pour étudier la stratégie dans l'Arctique canadien.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui seront avec nous aujourd'hui.

Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons Robert Sinclair, directeur général, Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe. Nous recevons également Eric Laporte, directeur exécutif, Direction de la sécurité régionale et des relations de défense. Des Forces armées canadiennes, nous accueillons aussi le brigadier-général Daniel Rivière, commandant de la Force opérationnelle interarmées du Nord.

Vous disposez de cinq minutes pour prononcer votre allocution liminaire, après quoi nous passerons aux questions des députés.

J'invite maintenant M. Sinclair à faire une déclaration préliminaire de cinq minutes.

[Français]

Merci.

[Traduction]

Robert Sinclair (directeur général, Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci, monsieur le président. Je vous remercie de l'invitation à comparaître avec mes collègues, Eric Laporte et le général Rivière. Nous sommes très heureux de vous informer aujourd'hui sur cette question très pertinente et d'actualité.

En décembre 2024, après avoir mené pendant des mois un processus de consultation constructif et fondé sur les distinctions avec des partenaires autochtones et des gouvernements territoriaux et provinciaux, le Canada a lancé la politique étrangère pour l'Arctique en réponse à l'évolution du contexte géopolitique dans l'Arctique. L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie en 2022 a ébranlé les fondements de la coopération internationale dans l'Arctique et dans le monde entier. Le Canada a dit clairement qu'il ne ferait pas comme si de rien n'était avec la Russie, au Conseil de l'Arctique ou ailleurs.

Du point de vue de la sécurité, l'environnement rigoureux de l'Arctique et les glaces de mer n'offrent plus le même niveau de protection naturelle qu'auparavant. À mesure que l'activité maritime internationale augmente, de plus en plus de pays voient l'Arctique comme une région offrant des possibilités de poursuivre leurs intérêts économiques et géopolitiques. Certains États non arctiques sont d'avis qu'ils devraient jouer un plus grand rôle dans la gouvernance de l'Arctique puisque ce qui se passe dans l'Arctique les touche. Le Canada estime que l'Arctique devrait être gouverné par les États arctiques d'abord et avant tout, en collaboration avec les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord.

La politique étrangère du Canada pour l'Arctique, qui s'appuie sur le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et le complète, répond à ces défis et à d'autres. La politique repose sur quatre piliers.

Le premier, à savoir affirmer la souveraineté du Canada, reconnaît que la diplomatie et la politique de défense vont de pair. Il cerne les domaines où la diplomatie peut appuyer le programme du Canada en matière de sécurité dans l'Arctique, notamment en amorçant un dialogue sur la sécurité dans l'Arctique avec les ministres des Affaires étrangères des pays alliés de l'Arctique. Il reconnaît également la nécessité d'améliorer l'échange de renseignements avec les partenaires nationaux sur les tendances internationales en matière de sécurité dans l'Arctique et de soutenir la sécurité de la recherche dans l'Arctique. Il exige également que le Canada gère les différends frontaliers dans l'Arctique au moyen d'une approche fondée sur des règles, notamment le différend concernant Tartupaluk — qu'on appelle aussi l'île Hans — et le plateau continental étendu.

Le deuxième pilier, qui consiste à promouvoir les intérêts du Canada par une diplomatie pragmatique, accorde la priorité à la coopération avec les États de l'Arctique aux vues similaires, en particulier pour ce qui est d'établir les règles qui régissent la région. Il exige que le Canada renforce sa coopération avec ses partenaires les plus importants dans l'Arctique: les États-Unis et les États nordiques. Reconnaisant l'importance de l'Arctique nord-américain, la politique stipule que le Canada ouvrira de nouveaux consulats à Nuuk, au Groenland, et à Anchorage, en Alaska, pour promouvoir les liens économiques, les partenariats en matière de sécurité, la coopération environnementale et les liens interpersonnels. La coopération avec des États et des acteurs non arctiques est bénéfique afin de relever les défis mondiaux qui ont une incidence sur l'Arctique, comme les changements climatiques. L'Union européenne, le Royaume-Uni, le Japon et la Corée du Sud sont des partenaires prioritaires à cet égard, comme on le souligne dans la politique.

[Français]

Le troisième pilier concerne l'exercice d'un leadership en matière de gouvernance de l'Arctique et d'enjeux multilatéraux. Le Canada réaffirme la nécessité que les États arctiques continuent de diriger une région qui soit bien gouvernée et basée sur les règles. Le Canada va accroître ses contributions financières au Conseil de l'Arctique pour y soutenir le leadership et l'engagement canadiens.

Le quatrième pilier de la politique concerne l'adoption d'une approche plus inclusive de la diplomatie arctique. Le Canada renforcera son engagement avec les États qui partagent des idées similaires, les gouvernements territoriaux et provinciaux, les peuples autochtones et d'autres partenaires intérieurs afin d'adopter une approche plus inclusive et cohérente en matière de diplomatie arctique. Ces derniers doivent être des partenaires actifs dans la

conduite des relations internationales, au-delà du Conseil de l'Arctique.

Le Canada va également faciliter l'accès aux marchés internationaux pour les biens et les produits des communautés autochtones et du Nord du pays, en plus d'attirer les investissements directs étrangers dans ces communautés afin de contribuer au développement de l'économie et des infrastructures.

Le Canada a également créé le poste d'ambassadeur aux affaires arctiques. Mme Virginia Mearns a été nommée à ce poste par le premier ministre en juillet dernier, et elle a officiellement commencé le 15 septembre. L'ambassadrice joue un rôle clé, celui de s'assurer que la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique continue d'être connectée aux Canadiens qui vivent dans le Nord, notamment en ayant un bureau basé dans le Nord canadien, à Iqaluit.

● (1110)

J'ajouterai que l'ambassadrice est très déçue de ne pas pouvoir assister à cette réunion pour des raisons techniques. Elle m'a demandé de vous faire savoir qu'elle souhaitait se joindre à vous dans les plus brefs délais.

En conclusion, la politique étrangère du Canada pour l'Arctique renforcera la position du Canada dans l'Arctique.

Je tiens à remercier les membres du Comité de leur attention et de leur engagement à l'égard de cette importante question.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer aux questions des députés, en commençant par Mme Kramp-Neuman.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

Tout d'abord, mon commentaire général est que nous cherchons de toute évidence à renforcer la diplomatie et le partenariat en matière de sécurité dans l'Arctique et à nous attaquer à la concurrence géopolitique.

Plus précisément, en ce qui concerne les F-35, l'intérêt de la Chine et de la Russie envers le Nord canadien a mis en évidence l'importance de la Finlande, un de nos pairs dans l'Arctique. Ce pays a commandé 64 F-35 et il prévoit avoir formé ses pilotes, modernisé ses bases et assuré le bon état des cellules d'aéronefs d'ici 2030. Malgré une population beaucoup plus grande, le Canada prend du retard sur tous les fronts. Nos bases ne sont pas prêtes, nous n'avons pas assez de pilotes et le gouvernement est maintenant en train de revoir le programme.

J'ai deux brèves questions à ce sujet.

Du point de vue des affaires étrangères, y a-t-il une raison externe pour laquelle le Canada accuse un tel retard par rapport à ses pairs dans l'établissement de ses capacités en matière de chasseurs de la prochaine génération? Deuxièmement, quelles seront les conséquences à l'échelle internationale pour nos alliés de l'OTAN dans l'Arctique si nous continuons de retarder le remplacement des aéronefs et d'accroître notre déficit de capacité?

Robert Sinclair: Merci.

M. Laporte et le général sont mieux placés que moi pour répondre à cette question.

Eric Laporte (directeur exécutif, Direction de la sécurité régionale et des relations de défense, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Je vous remercie de la question, monsieur le président.

En ce qui concerne les F-35, le gouvernement procède à un examen à cet égard. Cela dit, 16 aéronefs, je crois, ont été commandés, et quatre d'entre eux seront livrés à compter de l'année prochaine. Cela se déroule comme prévu.

En ce qui concerne notre engagement auprès de nos alliés de l'OTAN, je tiens à souligner qu'au cours des dernières semaines, nous avons déployé un certain nombre de CF-18 en Europe, où ils sont en service et utilisés pour de la formation par nos alliés européens. Pour l'instant, je ne vois pas cela comme un facteur de limitation.

Je vais m'arrêter ici. Le général a peut-être quelque chose à ajouter.

[Français]

Brigadier-général Daniel Rivière (commandant, Force opérationnelle interarmées (nord), Forces armées canadiennes): Monsieur le président, je n'ai pas d'information à ajouter en ce moment.

[Traduction]

Shelby Kramp-Neuman: Si vous me permettez, j'aimerais savoir ce que nous pouvons vous fournir pour que vous puissiez mieux faire votre travail.

Pourriez-vous nous parler des lacunes opérationnelles que nous observons actuellement dans le Nord?

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, puis-je demander si les « lacunes opérationnelles » concernent précisément la dernière question au sujet des F-35?

Shelby Kramp-Neuman: Oui, idéalement, j'aimerais une réponse dans cette optique, s'il vous plaît.

Brigadier-général Daniel Rivière: Mon mandat de commandant de la Force opérationnelle interarmées du Nord n'est pas relié au mandat du NORAD ni aux opérations de recherche et sauvetage et des forces spéciales. Le NORAD, les F-35 et la force de chasse ne font pas partie de mon mandat.

• (1115)

Shelby Kramp-Neuman: L'un d'entre vous pourrait-il parler des capacités opérationnelles de la Russie et de la Chine dans l'Arctique?

Eric Laporte: Monsieur le président, je peux peut-être commencer. Je serais heureux que mes collègues répondent également.

De toute évidence, à la suite de son invasion illégale de l'Ukraine, la Russie demeure l'acteur le plus compétent dans l'Arctique. Malgré son offensive militaire en Ukraine, ce pays continue d'investir massivement dans des capacités défensives et militaires dans l'Arctique, ce qui rappelle les tactiques et la mentalité de la guerre froide. Une grande partie de ces capacités pourrait être utilisée à des fins défensives le long de la route maritime du Nord, mais rien ne l'empêche de s'en servir à des fins offensives. Nous avons vu des avions russes s'approcher des zones d'identification de défense aérienne du NORAD.

Nous constatons également, comme vous l'avez souligné, une collaboration accrue entre la Russie et la Chine. Dans l'Arctique en particulier, la Chine a participé à des patrouilles maritimes conjointes au large des îles Aléoutiennes. Nous avons vu des navires de guerre ou des gardes côtières de la Russie et de la Chine, et nous avons observé encore une fois des aéronefs russes et chinois près de la zone d'identification de défense aérienne américaine en juillet 2024. La Chine participe activement à l'extraction des ressources dans le Nord de la Russie et, je pense, tire parti du besoin en ressources de la Russie et de la nécessité de contourner les sanctions imposées en raison de la guerre en Ukraine. La Chine profite vraiment de l'exploitation du gaz naturel liquéfié, etc.

Je vais céder la parole avec plaisir à mes collègues, qui ont peut-être quelque chose à ajouter.

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, nous avons observé des patrouilles aériennes et maritimes menées conjointement par la Russie et la Chine, mais elles n'ont jamais empiété sur les zones d'interdiction ou quelque frontière souveraine que ce soit. C'est ce que je peux ajouter.

Shelby Kramp-Neuman: Savons-nous si la Russie, la Chine ou d'autres États non membres de l'OTAN ont changé leur position à l'égard de l'Arctique?

Robert Sinclair: La Chine a certes inclus l'Arctique dans sa route polaire de la soie et a exprimé le désir d'être une grande puissance polaire. Elle a récemment cessé de se décrire comme un État quasi arctique. Je pense que la Chine se rendait compte qu'elle ne défendait pas efficacement ses intérêts. Elle veut toujours être une puissance mondiale, et, à cette fin, elle a inclus l'Arctique dans ses plans.

Je peux céder la parole à mes collègues s'ils veulent ajouter quelque chose, mais je vais m'arrêter là.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Rob Oliphant.

Vous avez six minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence. J'ai quatre sujets à aborder en six minutes, alors je vais essayer de le faire rapidement.

Le premier est le concept d'élaboration conjointe, qui fait partie de la stratégie du gouvernement pour l'Arctique, et la reformulation de la politique étrangère.

Pouvez-vous expliquer ce que signifie l'élaboration conjointe pour Affaires mondiales?

Robert Sinclair: Bien sûr.

Élaborer conjointement signifie collaborer avec ceux qui sont les plus touchés par les efforts visant à élaborer une politique. Dans le Nord, le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord a été notre point de départ. C'était la première fois qu'une politique sur l'Arctique n'était pas élaborée dans le Sud, mais plutôt avec des partenaires du Nord et de l'Arctique.

Lors de l'élaboration de la politique étrangère pour l'Arctique, nous nous sommes efforcés de respecter les mêmes normes, et nous avons donc mené de vastes consultations qui ont servi de base à l'élaboration de la politique avec les partenaires du Nord et de l'Arctique, les gouvernements territoriaux et les peuples autochtones.

Je suis en train de chercher dans mes papiers la liste de quatre pages des consultations que nous avons menées, auxquelles vous avez participé d'ailleurs, monsieur.

L'hon. Robert Oliphant: Je vous fais confiance à cet égard. Je sais que vous les avez en tête, en fait.

Robert Sinclair: Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons respecté le principe selon lequel « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ». C'est ainsi que nous avons élaboré la politique étrangère pour l'Arctique.

● (1120)

L'hon. Robert Oliphant: Pourrait-il s'agir d'une stratégie dont tous les ministères du gouvernement pourraient s'inspirer?

Robert Sinclair: J'hésite à parler au nom d'autres ministères, mais je dirais qu'Affaires mondiales a établi une très bonne entente avec ses partenaires de l'Arctique et du Nord. Je suis très fier de mon équipe et des efforts qu'elle a déployés. C'est une étape importante de notre cheminement vers la réconciliation.

L'hon. Robert Oliphant: C'est un très grand principe.

Ma deuxième question concerne le Conseil de l'Arctique et le fait que la présidence soit assumée à tour de rôle par la Russie, la Norvège, le Danemark... Selon vous, quel sera le rôle du Canada au sein du Conseil de l'Arctique au cours de la prochaine période?

Robert Sinclair: Notre rôle est vraiment de soutenir la présidence et de veiller à ce que le Conseil de l'Arctique soit perçu comme étant aussi actif et dynamique que possible dans le cadre de la politique étrangère pour l'Arctique.

Nous disons clairement que nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était avec la Russie. Il est certain que, compte tenu notamment des violations de l'espace aérien, il n'y a aucune possibilité de réunions des hauts représentants de l'Arctique ou des hautes instances politiques au Conseil de l'Arctique, mais les groupes de travail, qui soutiennent le Conseil de l'Arctique et qui sont de nature technique et scientifique, se réunissent virtuellement avec les huit États comme ils le peuvent. C'est important pour faire avancer la science.

L'hon. Robert Oliphant: Pensez-vous que le Canada se rangera du côté du Danemark en ce qui concerne...

Robert Sinclair: Absolument. Les priorités de ce pays sont les océans, le climat et la participation des Autochtones. Le Groenland assume actuellement la présidence. Nos priorités correspondent largement à celles du Royaume du Danemark.

L'hon. Robert Oliphant: La troisième question concerne l'OTAN et ses responsabilités. Perçoit-on un changement depuis l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN en ce qui concerne l'engagement dans l'Arctique? Les partenaires de l'OTAN semblent-ils davantage convaincus que nos dépenses dans le Nord, notre travail dans le Nord et notre engagement à l'égard de la sécurité dans l'Arctique font vraiment partie des responsabilités de l'OTAN? Y a-t-il des discussions à ce sujet?

Eric Laporte: Vous avez tout à fait raison de dire que depuis l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'alliance, nous constatons

un certain changement en ce qui concerne la sécurité européenne. Depuis leur adhésion, la Suède et la Finlande ont mis en place de nombreuses capacités, et elles sont donc un ajout très bienvenu à l'alliance.

Depuis 2022, nous avons assisté à un véritable changement sur le plan de la sécurité européenne en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nous avons vu, évidemment, des drones et ce genre de choses au cours des dernières semaines, de sorte que la situation en Europe au chapitre de la sécurité a radicalement changé, tout comme la situation en Amérique du Nord en matière de sécurité. Nous avons parlé d'opérations menées conjointement par la Chine et la Russie non loin de l'Amérique du Nord impliquant l'utilisation de missiles hypersoniques, etc. Nous discutons en fait avec nos alliés européens et nos alliés de l'OTAN, afin d'obtenir une plus grande reconnaissance de la contribution canadienne à la sécurité en Amérique du Nord.

Le secteur de responsabilité du Commandant suprême des Forces alliées en Europe, ou SACEUR, couvre le territoire européen. Il ne couvre pas le territoire de l'OTAN. Cela dit, l'engagement pris par l'OTAN au titre de l'article 5 couvre l'Amérique du Nord et notre territoire, mais le Canada et les États-Unis ont toujours dit: « L'Amérique du Nord nous appartient. Nous nous en occupons par le biais du NORAD à l'échelle binationale et nationale. »

Cependant, il y a certains investissements que nous allons faire, et nous voulons que cette contribution soit davantage reconnue dans le contexte de l'OTAN.

L'hon. Robert Oliphant: Parfait.

J'ai terminé. C'est étonnant.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Patrick Bonin.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Je salue les témoins et les remercie de leur présence.

Monsieur Rivière, j'aimerais revenir à la question des changements climatiques dont vous avez parlé plus tôt.

Y a-t-il actuellement une stratégie propre à la Défense nationale en lien avec les changements climatiques?

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, il faudrait que je consulte des gens, car cela ne fait pas partie de mon mandat. La réponse sur ces détails suivra donc.

● (1125)

Patrick Bonin: D'accord. Je vous serais reconnaissant de la faire parvenir au Comité.

Brigadier-général Daniel Rivière: Je le ferai certainement.

Eric Laporte: Je peux répondre partiellement à cette question.

À Montréal, il y a le Centre d'excellence OTAN pour les changements climatiques et la sécurité. Ce centre d'excellence, dirigé par le Canada avec 11 autres alliés, examine la question des changements climatiques et de ses implications sur les questions opérationnelles pour les forces alliées. Par exemple, il s'agit de s'assurer d'avoir la capacité de travailler dans des environnements plus froids, plus chauds, plus mouillés, etc. C'est un des aspects traités. Dans le contexte du centre d'excellence basé à Montréal, le Canada est un chef de file.

Patrick Bonin: D'accord.

À votre connaissance, il n'y a donc pas de stratégie précise en matière de changements climatiques. À ce titre, je pense que les États-Unis ont une stratégie précise sur l'Arctique et les changements climatiques.

Vous dites donc que, pour l'instant, le Canada fait partie d'un groupe de travail, mais qu'il n'y a pas précisément de stratégie sur cette question.

Eric Laporte: Je sais que le ministère de la Défense nationale a une stratégie en matière de changements climatiques et de sécurité en lien avec l'opérationnalisation de ses équipements, mais je ne suis pas au courant de tous les détails.

Patrick Bonin: Je poursuis sur le sujet des changements climatiques, cette fois avec l'exemple de la fonte de la banquise de l'Arctique. On parle de la possibilité d'une mer libre de glace en été dès 2030. Si j'ai bien compris, on songe à acheter 12 sous-marins pour patrouiller dans cette région.

Pouvez-vous préciser quand va se finaliser le processus d'achat des sous-marins et s'ils seront armés? Par ailleurs, pourquoi a-t-on besoin de 12 sous-marins alors que, à ma connaissance, il y en a déjà un?

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, je vais devoir avoir recours à mes collègues de la Marine royale canadienne et du sous-ministre adjoint de la Défense chargé des matériels pour répondre à cette question. Cela ne relève pas de mon mandat en tant que commandant de la Force opérationnelle interarmées du nord..

Eric Laporte: Permettez-moi de répondre partiellement à cette question, puisque mon équipe est engagée dans ce processus.

Effectivement, le but est d'obtenir jusqu'à 12 sous-marins à propulsion classique, en partie pour patrouiller nos trois côtes maritimes, y compris l'Arctique. Deux compagnies sont présentement en lice, soit une compagnie allemande et une compagnie sud-coréenne.

En réponse à votre question, notre but est d'avoir des sous-marins armés. Il faut s'assurer d'avoir ce qu'on appelle la « connaissance du domaine ». Un sous-marin présente beaucoup de capacités pour savoir ce qui se passe dans le domaine. Il faut aussi s'assurer de pouvoir nous défendre ou repousser des adversaires, en cas de besoin.

Pour ce qui est des échéanciers, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement quand un contrat sera signé ou quand une décision sera prise par le gouvernement, mais le but est d'avoir un premier sous-marin livré et fonctionnel avant 2035.

Patrick Bonin: D'accord.

Je pense que le Québec est actuellement la seule province ayant une partie de son territoire qu'on considère faire partie de l'Arc-

tique. Il y a des documents d'orientation politique en matière de relations internationales pour ce qui est du Québec.

Selon vous, quelle est la valeur ajoutée de la présence du Québec pour ce qui est du travail dans l'Arctique et des discussions internationales, considérant la géographie particulière de la province?

Robert Sinclair: Monsieur le président, nous collaborons présentement avec toutes les provinces et tous les territoires qui ont une présence dans l'Arctique. Cela inclut aussi le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador.

Cet collaboration avec les provinces et les territoires nous aide à penser notre politique arctique étrangère sous la lentille des priorités nationales. Il est donc primordial d'engager notre politique étrangère par la lentille des priorités nationales.

● (1130)

Patrick Bonin: Le président m'informe qu'il ne me reste que quelques secondes de temps de parole.

Je vous remercie, messieurs.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons passer à la prochaine série de questions, en commençant par Mme Rood.

Vous avez cinq minutes.

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Vous avez parlé des drones, et je vais me concentrer un peu plus sur ce sujet pour l'instant. Je suis curieuse de savoir quelles catégories de drones — à voilure fixe, à voilure tournante ou à décollage et atterrissage verticaux — sont actuellement certifiées et couramment déployées au nord du 60° parallèle aux fins d'activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, de recherche et sauvetage, de vigilance dans le secteur maritime et de logistique.

Brigadier-général Daniel Rivière: Ce que j'ai vu, dans le cadre de mon mandat et de l'opération Nanook, qui est notre principale activité opérationnelle dans le Nord, ce sont des essais de certains drones télécommandés, mais en ce qui concerne les grands projets d'acquisitions de plateformes de systèmes d'armes, je ne peux pas vous donner une réponse aujourd'hui.

Lianne Rood: Parmi les drones qui sont actuellement utilisés, avez-vous une idée de leur autonomie, de leur portée et de leurs spécifications de la charge utile? Savez-vous quoi que ce soit à ce sujet, d'autant plus qu'il fait -40 degrés Celsius? Je suppose que c'est là où je veux en venir: le climat.

Brigadier-général Daniel Rivière: Dans le cadre de mon mandat, je n'ai pas recours à ce genre de nouvelles capacités. Je sais que des essais sont effectués pour le processus d'approvisionnement, mais en ce qui concerne les charges utiles précises et autres aspects, je ne suis pas en mesure de répondre aujourd'hui. Je pourrais m'informer et vous revenir là-dessus.

Lianne Rood: Merci beaucoup.

Pour ce qui est des opérations maritimes dans l'Arctique, où en est-on concernant les véhicules de service et les véhicules sous-marins sans équipage canadiens destinés à la cartographie des lisières de glace, à la détection des fonds marins et à la surveillance des points de passage obligé?

Quel est l'objectif en ce qui a trait aux jours de travail par saison d'ici 2026-2027?

Brigadier-général Daniel Rivière: C'est une très bonne question.

Lorsqu'il s'agit des processus d'acquisition et de développement, je suis un utilisateur de ces actifs et il m'est donc difficile de vous fournir les détails à ce sujet ce matin.

Lianne Rood: D'accord. Je vais alors changer un peu de cap.

Quelles sont les règles d'engagement pour la neutralisation de drones hostiles ou inconnus qui survolent les eaux territoriales et le territoire canadiens, en particulier autour d'infrastructures essentielles et de sites du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord?

Comment les éléments de fait sont-ils traités pour les poursuites et les mesures diplomatiques?

Brigadier-général Daniel Rivière: C'est une excellente question.

Il n'y a pas de règles d'engagement établies dans le cadre de mon mandat. Elles le seraient en cas de besoin. Le NORAD ne fait pas partie du mandat de la Force opérationnelle interarmées du Nord. Je suis presque certain qu'il existe des règles d'engagement, mais je n'en ai pas connaissance. Cela ne relève pas de mon mandat. Je m'en excuse.

Lianne Rood: Ce n'est pas grave.

Je vais changer de sujet. Des responsables soulignent que la Russie a intensifié ses activités de développement dans l'Arctique et qu'elle dépend de plus en plus de la Chine. Quelle analyse le ministère des Affaires mondiales fait-il actuellement de l'alignement stratégique des deux pays, la Russie et la Chine, dans l'Arctique?

Où sont les risques de contournement des sanctions les plus élevés? Vous avez parlé du GNL un peu plus tôt. Il pourrait s'agir de circuits financiers. Quels sont les trois plus grands risques? Quelles contre-mesures ont été mises en place concrètement?

Eric Laporte: Merci de la question.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la coopération croissante entre la Chine et la Russie, en particulier dans l'Arctique, et le fait que des investissements chinois contournent des sanctions nous préoccupent de plus en plus. On remplace ce qui aurait été à l'origine des entreprises occidentales travaillant à l'extraction de GNL, par exemple. Aujourd'hui, ce sont des entreprises chinoises qui sont présentes.

Nous observons une coopération croissante entre les deux pays sur le plan militaire, comme je l'ai dit. Il y a évidemment un certain nombre de sanctions à l'encontre d'entités russes, et cela se poursuit. De toute évidence, le plus grand souci concerne les transferts de technologies qui pourraient être à double usage et immédiatement mises à profit dans des capacités militaires.

Je m'arrêterai peut-être ici, à moins que d'autres témoins aient quelque chose à ajouter.

• (1135)

Robert Sinclair: J'ajouterais simplement que nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du G7 et d'autres pays pour coordonner nos efforts sur le plan des sanctions. Le Canada a sanctionné plus de 3 300 personnes et entités russes. Nous continuerons de déterminer les secteurs où des sanctions peuvent contribuer à restreindre les efforts de guerre de la Russie.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour du député Bill Blair.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Bill Blair (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue à nos témoins.

J'ai un certain nombre de questions. Si vous me le permettez, j'aimerais tout d'abord apporter quelques précisions. Un peu plus tôt, dans une question, on a laissé entendre que l'examen des F-35 avait entraîné certains retards dans la livraison des appareils. D'après ce que je comprends, il n'y a pas eu de retard, la livraison des 16 premiers appareils se déroule comme prévu avec Lockheed Martin et l'examen vise simplement à veiller à ce que ce soit la meilleure affaire possible pour le Canada, notre économie, nos travailleurs et notre pays. Je voulais seulement m'assurer que c'était clair.

Je vois que le témoin, M. Laporte, acquiesce, donc merci. J'en suis ravi.

Pour ma première question, si vous me le permettez, je vais revenir au général Rivière.

Général Rivière, vous êtes responsable de l'ensemble du Nord par l'intermédiaire de la Force opérationnelle interarmées du Nord, qui est basée à Yellowknife. Vous êtes également responsable des Rangers canadiens. Certains des investissements que nous effectuons et que nous devons effectuer dans les Rangers canadiens m'intéressent particulièrement.

Mes questions portent en fait sur votre expérience en ce qui a trait au programme des Rangers, en particulier dans le cadre de l'opération Nanook. Par exemple, je sais qu'on effectue un investissement assez important à Yellowknife. Une installation de 9 000 mètres carrés destinée à la Force opérationnelle interarmées du Nord et aux rangers est en cours de construction. Elle comprendra des salles de classe, des bureaux d'instruction, des salles d'exercices et un endroit pour l'entretien des véhicules, le tout à Yellowknife. Il s'agit d'un investissement assez important.

Dans quelle mesure êtes-vous capable d'intégrer le savoir autochtone dans l'opération Nanook?

De plus, quels conseils donneriez-vous au gouvernement du Canada sur la manière dont nous pouvons continuer à développer le programme des Rangers canadiens et à en assurer une utilisation optimale?

Brigadier-général Daniel Rivière: Merci beaucoup pour cette très bonne question.

Je parlerai d'abord de l'immeuble polyvalent qui est en cours de construction à Yellowknife. C'est un bâtiment formidable. Il accueillera non seulement le 1^{er} Groupe de patrouille des Rangers canadiens, mais aussi d'autres éléments de ce que nous appelons l'équipe du Nord, une unité basée à Yellowknife. C'est un formidable bâtiment en cours de construction. Sa construction devrait être terminée d'ici 2026, conformément au plan, et son utilisation devrait commencer au cours de l'année 2027. Il permettra à nos Rangers d'avoir accès, comme vous l'avez mentionné, à des installations d'entraînement, à des salles de classe, à des bureaux, etc. C'est un très bon investissement.

De plus, en ce qui concerne le renforcement des capacités des Rangers canadiens, on a beaucoup investi dans l'élargissement de l'opération Nanook. Une ligne d'effort pour l'opération Nanook concerne spécifiquement les Rangers canadiens et l'interopérabilité avec notre force aérienne. Le but est d'accroître leur capacité à être nos yeux et nos oreilles, car c'est vraiment leur rôle. Il y a également beaucoup d'investissements dans le volet opérationnel dans le cadre de l'opération Nanook.

Pour ce qui est de l'intégration du savoir autochtone, je vais encore une fois prendre l'exemple de l'opération Nanook. Nous ne faisons rien sans consulter les Autochtones ou obtenir leur consentement. Chaque parcelle de terrain sur laquelle nous opérons appartient à des détenteurs de droits. Nous le respectons totalement. Pour nous, c'est important. Nous avons également un rôle d'intendance, mais chaque fois que nous planifions des choses dans le cadre de l'opération Nanook, nous collaborons avec les collectivités et nous intégrons toujours leurs connaissances dans notre formation afin de pouvoir survivre. Comme vous pouvez l'imaginer, il fait très froid et les conditions sont difficiles là-bas et leur savoir améliore réellement nos opérations.

C'est une première réponse, monsieur le président.

• (1140)

L'hon. Bill Blair: Merci beaucoup, brigadier-général.

Je sais également qu'il y a un peu plus d'un an et demi, vous et le lieutenant-général Wright, qui était alors à la tête du Commandement du renseignement des Forces canadiennes, avez présenté aux premiers ministres des territoires du Nord et aux dirigeants autochtones un exposé assez exhaustif sur le contexte de menace et les changements qui y ont cours en raison des changements climatiques, des progrès technologiques et des activités de nos adversaires. J'ai entendu des commentaires très positifs de la part des dirigeants territoriaux et autochtones au sujet de votre séance d'information. Ils ont dit avoir vraiment eu le sentiment que l'on communiquait avec eux de manière responsable et qu'on les aidait à mieux comprendre la situation.

Peut-être pourriez-vous nous parler un peu de la manière dont vous collaborez avec les gouvernements autochtones et territoriaux dans le cadre du travail important que vous accomplissez en tant que commandant de la Force opérationnelle interarmées du Nord.

Le président: Veuillez nous donner une réponse très brève, car nous manquons de temps.

Brigadier-général Daniel Rivière: Nous avons commencé à tenir ces séances d'information et à faire ces mises à jour opérationnelles de façon régulière à l'intention des premiers ministres territoriaux il y a un an et demi. Nous avons poursuivi cette pratique. En général, il y a un service de renseignement, comme le SCRS ou le CST, qui fait le point sur les nouvelles menaces. J'ai eu l'occasion

de faire le point sur l'opération Nanook et d'autres activités opérationnelles. Ces réunions se sont poursuivies et leur fréquence a même augmenté. Il est important pour nous d'être transparents et de donner autant de renseignements que nous le pouvons, dans un cadre sécurisé, bien sûr. C'est devenu une pratique courante.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au député Bonin.

Vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Rivière, j'aimerais revenir sur un point. Plus tôt, vous avez mentionné ne pas savoir s'il existait une stratégie de défense pour l'Arctique.

Est-ce bien ce que vous avez dit, ou est-ce qu'il y en a une?

Brigadier-général Daniel Rivière: Merci, monsieur le président.

Il était question d'une stratégie climatique liée à la défense dans l'Arctique.

Patrick Bonin: Aux États-Unis, il existe une stratégie de défense pour l'Arctique. D'après ce que j'ai vu, elle date de 2024, et elle tient compte notamment des changements climatiques rapides.

De votre côté, existe-t-il une stratégie de défense pour l'Arctique qui tient compte des changements climatiques? Sinon, pensez-vous qu'on devrait s'inspirer des États-Unis à cet égard?

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, je sais que, en matière de défense, nous avons un plan de campagne stratégique qui couvre un large éventail de questions stratégiques opérationnelles. Toutefois, quand il est question du climat en particulier, j'ai du mal à nommer quelque chose de concret à ce sujet.

Ce que je vois dans mon mandat, ce sont des efforts d'adaptation aux changements climatiques, mais, quand il est question d'une stratégie spécifique relative au climat, j'ai du mal à vous donner des réponses.

Patrick Bonin: Y a-t-il une stratégie spécifique pour l'Arctique?

Brigadier-général Daniel Rivière: Des efforts de planification sont en cours, en ce qui concerne l'amélioration de l'opération Nanook, qui est notre principale activité opérationnelle dans l'Arctique. C'est bien en cours...

Patrick Bonin: Il n'y a toutefois pas de stratégie précise pour l'Arctique, à votre connaissance.

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, nous sommes en train de développer un plan de campagne pour nos opérations dans l'Arctique.

Patrick Bonin: Quelle est la différence entre un plan de campagne et une stratégie?

Brigadier-général Daniel Rivière: Le plan de campagne concerne les opérations et nous nous conformons à la stratégie pour tout ce qui est relatif à l'Arctique.

Patrick Bonin: D'accord.

Monsieur Sinclair, si j'ai bien compris, vous avez dit que les changements climatiques faisaient partie des quatre domaines. Pouvez-vous revenir à ce que vous avez dit et à l'importance, en lien avec la politique étrangère, de...

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Robert Sinclair: Dans le cadre de la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique, les changements climatiques sont désignés comme une menace majeure pour l'Arctique. Notre soutien accru au Conseil de l'Arctique en témoigne et les efforts que nous déployons pour intégrer les connaissances autochtones au sujet des répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes locaux, l'environnement et la santé humaine...

● (1145)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au député Ziad Aboultaif, qui dispose de cinq minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président. Merci aux témoins.

Certains pays considèrent le passage du Nord-Ouest et les eaux arctiques comme des voies navigables internationales, ce qui touche la question de la souveraineté canadienne. Il pourrait y avoir un risque de confrontation avec certains des navires qui pénètrent dans notre territoire souverain et qui franchissent nos frontières.

Si la situation se présente, que pouvons-nous faire? Sommes-nous prêts à agir pour préserver notre souveraineté dans le Nord?

Eric Laporte: C'est une très bonne question.

Du point de vue canadien, nous avons établi des lignes de base autour de tout l'archipel Arctique, y compris le passage du Nord-Ouest, que nous considérons tous comme des voies navigables intérieures du Canada en raison d'un titre historique. Il s'agit d'une revendication de longue date et bien établie de la part du Canada.

Il y a effectivement des navires étrangers qui traversent la région, et ils le font à condition de se conformer aux règles canadiennes en matière de sécurité, de sûreté, de protection de l'environnement, etc. En demandant à suivre un processus pour traverser, ils reconnaissent, à vrai dire, notre souveraineté sur ces voies navigables.

Je dirais également que le fait que chaque jour, toute une série d'activités se déroulent dans l'Arctique canadien, qu'il s'agisse d'activités du gouvernement ou de la Force opérationnelle interarmées du Nord... Par leur simple présence, les peuples autochtones qui vivent dans les collectivités des environs exercent leur souveraineté durable sur les terres et les voies navigables de l'Arctique.

Vous vous demandez si nous sommes prêts, et je tiens à souligner, et ce point rejoint un peu ce qu'on a dit précédemment, que le ministère de la Défense nationale a publié, en 2024, une nouvelle politique de défense intitulée « Notre Nord, fort et libre ». Elle porte en grande partie sur l'acquisition des capacités nécessaires pour défendre l'Arctique. Il s'agit d'avoir les capteurs, les capacités de connaissance du domaine et les capacités voulues pour le faire en temps et lieu.

Encore une fois, au sujet des changements climatiques, la politique « Notre Nord, fort et libre » est, en fait, une stratégie sur l'Arctique. Elle comprend un élément sur les changements climatiques et l'adaptabilité quant aux capacités dont les Forces canadiennes auront besoin.

Ziad Aboultaif: Merci. On dirait que vous étiez prêt à répondre à ma question. Merci de votre réponse.

J'ai une question pour le brigadier-général Rivière.

Quelles sont les difficultés particulières liées à la protection de la souveraineté? Croyez-vous que le gouvernement vous donne les moyens nécessaires pour protéger la souveraineté? Si ce n'est pas le cas, de quoi pensez-vous avoir besoin pour y parvenir?

Brigadier-général Daniel Rivière: La première difficulté dans tout ce qui touche à l'Arctique et, je dirais, à la défense, est d'être au courant de ce qui se passe. Il s'agit de percevoir ce qui se passe dans l'environnement. Ensuite, on peut comprendre.

La première difficulté tient au fait que l'Arctique représente 40 % de la superficie du Canada. C'est immense, mais on y compte seulement 130 000 Canadiens répartis dans 72 collectivités. Pour les forces armées, en particulier des forces de notre taille, il est impossible d'être partout à la fois. Le défi consiste à être capable de percevoir ce qui se passe dans l'environnement en étant présent sur place. Ce que nous faisons actuellement en élargissant l'opération Nanook pour en faire une activité quasi permanente, presque à l'année, dans des zones ciblées, vise à combler cette lacune quant à notre présence sur un territoire immense, mais cela repose sur l'information.

Ziad Aboultaif: Comme vous êtes sur la ligne de front, quels sont les principaux problèmes auxquels les bases militaires et les troupes font face sur le terrain? Avez-vous suffisamment d'effectifs pour répondre aux besoins? Avez-vous suffisamment d'équipement pour répondre aux besoins, surtout si nous sommes confrontés à une situation imprévue? Dans quelle mesure sommes-nous prêts?

● (1150)

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Brigadier-général Daniel Rivière: Nous comblons une partie des lacunes en matière de personnel en procédant à un examen de la dotation et de la structure de la Force opérationnelle interarmées du Nord. Nous évaluons nos besoins afin de répondre aux exigences opérationnelles et de défense de 2028. C'est notre horizon à très court terme. Nous travaillons présentement à améliorer notre structure et — dans une optique de croissance — à faire en sorte que nous avons les grades, les métiers et les effectifs qu'il faut pour relever les défis de demain, et il y en a, des défis.

Ziad Aboultaif: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la députée Anita Vandenbeld.

Vous disposez de cinq minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à nos témoins.

Je souligne qu'il y a environ six ans, ce comité a mené une étude sur l'Arctique. J'y ai participé. À l'époque, un certain nombre de recommandations avaient été formulées concernant la sécurité, les infrastructures, l'adhésion de la population locale et sa participation, ainsi que le multilatéralisme. Pourriez-vous nous donner un aperçu, tout d'abord, de ce qui a changé au cours des six dernières années, mais aussi des progrès réalisés par rapport aux recommandations?

Robert Sinclair: Merci pour la question.

Je commencerai peut-être par parler de ce qui a changé: l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, l'accélération des changements climatiques et l'intérêt croissant que des États non arctiques portent à l'Arctique, qui cherchent à faire avancer leurs propres intérêts. Ce sont là quelques-uns des facteurs qui nous ont amenés à ajuster notre approche dans le cadre de la politique étrangère pour l'Arctique.

Pour ce qui est de nos réalisations, nous avons nommé une ambassadrice aux affaires arctiques, dont le bureau est situé dans le Nord canadien, à Iqaluit. Il s'agit là d'une première pour Affaires mondiales Canada. Le processus d'ouverture de consulats à Nuuk et à Anchorage avance bien. Nous avons entamé le dialogue entre les ministres des Affaires étrangères de ce que nous appelons « l'A7 » ou les « Sept pays de l'Arctique » afin de reproduire les discussions qui ont lieu dans le domaine de la défense. Nous avons fourni des fonds supplémentaires pour l'Initiative sur le leadership mondial dans l'Arctique afin de renforcer notre engagement à l'échelle internationale. Nous avons créé un nouveau poste dans l'une de nos ambassades dans le Nord pour étendre notre portée.

Je dirais que, surtout, Affaires mondiales Canada a changé sa façon de collaborer avec les peuples autochtones. Nous avons élargi ce que nous appelons le Comité consultatif sur la coopération dans l'Arctique. Nous avons élaboré la politique étrangère pour l'Arctique conjointement avec nos partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux. Nous avons fait beaucoup de chemin.

Je sais que je n'ai pas répondu précisément à votre question sur la dernière étude, mais je pense que cela illustre bien les progrès réalisés.

Anita Vandenbeld: C'est une liste très impressionnante, en effet. Merci.

L'une des choses dont nous avons beaucoup entendu parler concerne le plateau continental étendu. Du point de vue de la souveraineté canadienne, il était impératif, à l'époque, de cartographier ce plateau continental. Je sais que beaucoup de travail a été accompli à cet égard. Je crois comprendre que la cartographie pourrait être achevée d'ici 2026. Pourriez-vous m'expliquer en quoi cela renforcera la souveraineté du Canada, mais aussi pourquoi il faudra peut-être renforcer la surveillance de ces eaux?

Robert Sinclair: L'une des priorités du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord consiste à mieux définir nos frontières dans l'Arctique. Comme vous l'avez dit, ce travail progresse, et la sensibilisation à l'environnement, comme l'a dit le brigadier-général, est le point de départ.

En ce qui concerne la question de faire respecter nos frontières, je dirais qu'il faut d'abord et avant tout savoir ce qui fait partie de notre territoire. Les progrès se poursuivent à cet égard. Le Canada s'est engagé à régler les différends dans l'Arctique dans le cadre d'une approche fondée sur la primauté du droit. Ce n'est pas un hasard si nous avons négocié et créé notre deuxième frontière terrestre dans le cas de Tartupaluk ou de l'île Hans. Nous définissons nos frontières en ayant recours à la primauté du droit et non à la force.

Je vais m'arrêter ici pour le moment, monsieur le président.

• (1155)

Anita Vandenbeld: Le brigadier-général a-t-il quelque chose à ajouter au sujet des mesures visant à faire respecter nos frontières?

Le président: Veuillez fournir une brève réponse, s'il vous plaît.

Brigadier-général Daniel Rivière: Je n'ai pas de réponse à cette question à ce moment-ci.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous entamons maintenant la troisième série de questions. Nous entendrons d'abord M. Chong.

Vous avez cinq minutes, monsieur.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Je vous remercie.

J'ai une question concernant les eaux de l'archipel arctique canadien. Le Canada revendique depuis longtemps ces eaux comme étant des eaux intérieures du Canada et non des eaux internationales. De nombreux États maritimes, sinon la plupart, y compris les États-Unis, considèrent ces eaux comme des eaux internationales.

Pouvez-vous me dire quels États maritimes reconnaissent notre revendication selon laquelle ces eaux sont des eaux intérieures?

Robert Sinclair: Je n'ai pas sous la main la liste des États qui reconnaissent nos eaux intérieures.

L'hon. Michael Chong: Si vous pouviez faire parvenir ce renseignement au Comité, nous vous en serions reconnaissants.

Comme vous le savez, les États-Unis ne reconnaissent pas ces eaux comme des eaux intérieures du Canada. Ainsi, en 1985, un navire de la Garde côtière américaine, le *Polar Sea*, a traversé ces eaux intérieures.

Avez-vous lu l'article de Franklyn Griffiths dans le *Globe and Mail*? Ce professeur émérite très estimé de l'Université de Toronto a publié un long article dans ce journal il y a quatre jours. Il émet l'hypothèse selon laquelle un navire de la marine américaine pourrait être envoyé dans ces passages d'un moment à l'autre. Quelle serait la réaction du Canada dans un tel scénario?

Robert Sinclair: Je vais répondre en premier. Nous estimons que le différend concernant le passage du Nord-Ouest est bien géré, notamment grâce à l'accord sur la coopération dans l'Arctique que nous avons conclu en 1988.

J'aimerais maintenant céder la parole au brigadier-général, s'il a quelque chose à ajouter.

Eric Laporte: Oui, vous avez raison de dire que les États-Unis ont déjà fait une telle chose, et on ne peut exclure la possibilité qu'ils recommencent à l'avenir. Par exemple, nous savons que, le printemps dernier, le président américain a publié un décret sur la construction navale qui charge, entre autres, le département américain de la Défense de sécuriser les eaux arctiques sans délimiter clairement ces eaux.

En ce qui concerne la réponse du Canada face à une navigation américaine non autorisée, si je peux m'exprimer ainsi, je préfère ne pas me prononcer à ce moment-ci sur la position ou la réponse qui seraient adoptées dans un tel cas.

L'hon. Michael Chong: De quels moyens disposons-nous dans le Nord pour empêcher une telle situation de se produire?

Eric Laporte: Il y a...

L'hon. Michael Chong: Je peux donner l'exemple d'un événement antérieur. Si j'ai bien compris, au début de la pandémie, le Canada avait interdit aux navires de traverser les eaux de l'archipel arctique canadien, mais j'ai entendu dire qu'un navire avait tout de même traversé ces eaux. Est-ce vrai?

Eric Laporte: Je ne connais pas les détails de cette situation. Je peux cependant affirmer que le Canada exige que les navires de plus de 300 tonnes qui traversent cette zone ou qui y mènent des recherches scientifiques maritimes demandent un permis pour effectuer ces activités. Nous avons déjà accordé de tels permis auparavant.

L'hon. Michael Chong: De quels moyens disposons-nous pour empêcher une telle situation de se produire? Avons-nous des ressources navales ou diplomatiques sur place? Que ferions-nous, à part manifester notre opposition à un passage non autorisé?

Eric Laporte: Je laisserai le brigadier-général vous parler des ressources dont nous disposons sur place. Nous avons certainement une meilleure connaissance du territoire, notamment depuis l'espace, ce qui nous permettrait de suivre les navires de surface susceptibles d'entrer dans ces eaux. Nous connaissons également très bien la situation des banquises flottantes. Je pense qu'il y aurait peut-être un système d'alerte précoce pour les navires de surface.

Il est toujours possible d'envoyer des avions survoler la région pour communiquer avec les navires qui utilisent le passage, quelle que soit leur nationalité. Nous pourrions ainsi signaler notre présence.

• (1200)

L'hon. Michael Chong: Selon les renseignements que vous fournirez au Comité, si notre revendication selon laquelle ces eaux sont des eaux intérieures au Canada n'est pas largement reconnue par les autres États maritimes et les navires, de sorte que des navires de guerre américains commencent à emprunter ce passage et que nous ne sommes pas en mesure de les en empêcher, il semble que notre revendication en sera affaiblie.

Le président: Veuillez donner une brève réponse, si vous souhaitez répondre.

Robert Sinclair: Je soulignerai très rapidement que nous disposons également de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, une capacité dont les États-Unis ne disposent pas. Nous travaillons en partenariat avec les États-Unis dans le cadre du Pacte de collaboration sur les brise-glaces. C'est une capacité que les États-Unis n'ont pas par rapport au Canada. Je dirais que la prémisse de la question ne remet pas en cause la valeur juridique de notre revendication liée au passage du Nord-Ouest.

Le président: Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Oliphant.

Vous avez cinq minutes, monsieur.

L'hon. Robert Oliphant: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais approfondir la question du plateau continental qui a été soulevée par M. Chong et Mme Vandenberg. Les zones concernées ne se limitent pas à un seul côté, car il y a des enjeux à l'est et à l'ouest.

Utiliserons-nous certains processus pour cartographier cette région en vue de mener des négociations? Quelles lois internationales utiliserons-nous pour affirmer la nature des eaux intérieures à l'ouest et à l'est? Nous n'avons toujours pas réglé la question de l'île Hans en ce qui concerne le plateau continental. Nous avons réglé la question de l'île elle-même, mais il reste encore des négociations à mener à cet égard, ainsi qu'en ce qui concerne la mer de Beaufort.

Robert Sinclair: Je vous remercie de votre question.

Je tiens à préciser que l'accord avec le Danemark sur l'île Hans est bel et bien en vigueur et qu'il établit une ligne de délimitation sur le plateau continental au-delà de 200 milles marins dans la mer du Labrador. Cette frontière est la plus longue frontière maritime continue au monde. Nous travaillons actuellement à la mise en œuvre de l'accord avec les Inuits et les partenaires autochtones, ainsi qu'avec le Royaume du Danemark, afin de tenir compte de questions telles que la mobilité des autochtones. Je tenais simplement à apporter ces éclaircissements.

En ce qui concerne le passage du Nord-Ouest, notre position est qu'il appartient au Canada du fait de son titre historique. En effet, les eaux du passage du Nord-Ouest unissent le Canada plutôt que de le diviser. Les peuples autochtones utilisent ces eaux et ces territoires depuis des temps immémoriaux. Cela fait également partie de notre souveraineté partagée.

Eric Laporte: Je vous remercie de votre question, et je remercie M. Sinclair de ses explications.

J'aimerais également souligner que la mer de Beaufort est une zone litigieuse entre le Canada et les États-Unis, mais que cette situation est également bien gérée. Le Canada et les États-Unis ont collaboré étroitement à la préparation de leurs demandes respectives concernant le plateau continental étendu. En septembre 2024, nous avons annoncé la création d'un groupe de travail conjoint Canada-États-Unis chargé de négocier la frontière maritime dans la mer de Beaufort. Une première réunion de négociation a eu lieu en novembre 2024, mais les changements au sein de l'administration américaine ont suspendu toutes les négociations. Cela ne concerne pas seulement la mer de Beaufort, mais toutes les négociations internationales, en attendant un examen des politiques et des positions.

À ce jour, nous avons toujours bien géré cette relation et nous attendons maintenant les prochaines étapes.

• (1205)

L'hon. Robert Oliphant: Il semble que nous ayons géré cette situation en acceptant les réalités et en agissant comme si nous avions la souveraineté sur ce territoire sans toutefois avoir obtenu cette déclaration des autres partenaires. Ai-je raison? Nous présumons de notre souveraineté et nous reconnaissons ces frontières, mais les autres reconnaissent-ils également ces frontières?

Eric Laporte: Je pourrais répondre en premier, puis céder la parole aux autres témoins. Dans le cas de l'île Hans, nous avons obtenu une telle déclaration, car nous avons conclu un règlement négocié.

Dans le cas de l'archipel arctique canadien, certains États ont indiqué qu'ils s'opposent à notre déclaration, mais un certain nombre d'États n'ont pas encore pris position à cet égard. Il vaut peut-être mieux ne pas leur poser la question pour l'instant.

L'hon. Robert Oliphant: Si vous me le permettez, j'aimerais passer des questions liées à la défense et à la souveraineté à des questions liées à la culture, à l'éducation et à l'intérêt du Canada dans les discussions sur la région circumpolaire et arctique en ce qui concerne la culture partagée des Inuits, des Groenlandais et d'autres peuples, ainsi que des personnes non autochtones dans le Nord. En effet, de nombreux Canadiens non autochtones vivent toujours dans le Nord.

Avons-nous une politique en matière de culture? Avons-nous une politique en matière d'éducation? Je sais que la science et la recherche sont des questions importantes au Conseil de l'Arctique, mais qu'en est-il des engagements moins concrets à cet égard?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Robert Sinclair: Une partie importante de notre engagement auprès des peuples autochtones... Au sein du Conseil de l'Arctique, la promotion des connaissances autochtones est une priorité pour le Canada. Des efforts ont notamment été entrepris par le Musée des beaux-arts du Canada, par exemple, pour promouvoir la culture autochtone de la région circumpolaire. Nous venons tout juste d'accueillir une délégation de conservateurs du patrimoine, et des représentants samis en faisaient partie.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Bonin. Il a deux minutes et demie.

[Français]

Patrick Bonin: De ce que j'en comprends, le Canada a actuellement un moratoire sur l'exploitation pétrolière et gazière en Arctique. En ce qui concerne le passage du Nord-Ouest, est-il possible que des pétroliers y passent? Existe-t-il des moyens d'intervention? Étant donné l'ouverture potentielle de ce passage à la suite de la fonte de la banquise, le Canada doit-il donner son autorisation pour qu'y passent des pétroliers?

Eric Laporte: Merci, monsieur le président.

Comme je l'ai dit plus tôt, des permis doivent être demandés pour le passage de navires qui font de la recherche scientifique. C'est aussi le cas pour les transporteurs. Pour ces derniers, cela relève de Transports Canada et non d'Affaires mondiales Canada.

Ce que je vais dire est peut-être faux, mais je ne suis pas convaincu que des pétroliers ont pu emprunter le passage du Nord-Ouest. Même si, pendant la saison, différentes routes peuvent être ouvertes pendant quelques semaines, c'est tout de même un passage assez ardu. De plus, il y aurait certainement de grands risques environnementaux dans le cas d'un déversement pétrolier.

Patrick Bonin: Pourriez-vous transmettre plus tard au Comité une réponse au sujet des pétroliers dans le passage du Nord-Ouest, s'il vous plaît? Cela nous intéresserait.

J'aimerais revenir aux décisions du fédéral en matière d'investissement. Quel est le processus utilisé pour s'assurer que les différents projets mis en avant répondent réellement aux besoins des communautés locales en matière de concertation?

Eric Laporte: Pouvez-vous mieux définir les différents projets dont vous parlez? S'agit-il de projets de la Défense nationale?

Patrick Bonin: Oui, je parle des investissements qui sont faits.

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, ce que j'ai vu, au cours de la dernière année, surtout avec l'annonce de ces investissements en infrastructures critiques, c'est beaucoup de consultations de la part des différentes organisations au sein de la Défense nationale, responsables de réaliser ces projets.

Je le vois certainement au sujet de la modernisation du NORAD, qui regroupe plusieurs projets, pas seulement des plateformes d'infrastructure. Je le vois aussi dans les carrefours de soutien opérationnel du Nord. Beaucoup de consultations sont faites localement, dans le Nord, dans les différentes communautés. Je le vois aussi dans l'initiative de positionnement dans le Nord du NORAD.

Nous avons donc mené de nombreuses consultations, justement pour nous assurer que les choses sont faites dans le respect. Je l'ai vu.

• (1210)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Chong.

Vous avez cinq minutes, monsieur.

L'hon. Michael Chong: Je vous remercie.

J'aimerais poursuivre la discussion sur notre souveraineté dans le Nord. J'aimerais comprendre la position du gouvernement du Canada sur le fondement de notre souveraineté dans le Nord. S'appuie-t-elle sur la charte de la baie d'Hudson de 1670 dans la Terre de Rupert, puis du transfert de cette terre au gouvernement du Canada en 1870 ou s'agit-il d'autre chose?

Des gens affirment que la charte de la baie d'Hudson ne vise que les terres qui se déversent dans la baie d'Hudson et exclut donc une partie importante de l'archipel arctique canadien, et qu'une revendication plus convaincante de notre souveraineté se trouve dans le fait que les Inuits ont confirmé la revendication du Canada sur les terres de l'Arctique dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993.

Quelle est la position du gouvernement du Canada à cet égard?

Robert Sinclair: Je ne suis pas en mesure de formuler des commentaires ou de répondre à la question concernant le fondement juridique de la charte de la baie d'Hudson de 1670.

L'hon. Michael Chong: Pourriez-vous faire parvenir ce renseignement au Comité? Je pense que c'est important pour comprendre sur quels fondements juridiques, tant au niveau national qu'international, s'appuie notre revendication sur les eaux intérieures de l'archipel arctique canadien. Je pense qu'il faut commencer par notre souveraineté sur le territoire terrestre de l'archipel arctique canadien. Ce serait un renseignement utile pour le président du Comité.

Robert Sinclair: Je serais heureux de vous faire parvenir ce renseignement.

L'hon. Michael Chong: J'aimerais me concentrer sur les eaux intérieures, car nous pouvons observer ce que fait la marine américaine au sud de notre pays, c'est-à-dire au large des côtes du sud de la Floride et dans les Caraïbes. Nous savons que les Américains ont des intérêts dans l'Arctique et nous savons qu'ils sont déjà passés par nos eaux en 1985. Selon certains renseignements, l'ancien secrétaire d'État Mike Pompeo aurait plaidé en faveur d'une opération de liberté de navigation dans les eaux intérieures canadiennes en 2019.

Le gouvernement canadien a-t-il envisagé un scénario dans lequel un navire de guerre américain passerait dans nos eaux intérieures dans les mois à venir?

Eric Laporte: Je peux vous dire que nous avons effectivement envisagé un tel scénario, mais je ne suis pas en mesure de vous donner plus de détails.

Je tiens toutefois à souligner qu'au-delà du passage que vous avez mentionné en 1985, un navire de guerre américain a effectivement traversé ces eaux en 2023, mais après avoir demandé la permission et avoir embarqué du personnel de la Marine royale canadienne.

L'hon. Michael Chong: Je ne parle pas des passages autorisés. Je parle des passages non autorisés qui s'appuient sur la présomption qu'il s'agit d'eaux internationales. C'est vraiment ce qui nous préoccupe, moi et d'autres personnes.

Eric Laporte: Je peux dire que nous avons envisagé cette possibilité, et...

L'hon. Michael Chong: D'accord, mais vous ne pouvez pas nous parler des scénarios et des réponses qu'a prévus le gouvernement dans une telle situation.

Eric Laporte: Il vaut mieux laisser au gouvernement en place la possibilité de répondre.

L'hon. Michael Chong: Le Canada a-t-il envisagé de collaborer avec d'autres États pour faire valoir que ces eaux sont des eaux intérieures du Canada? Je parle d'États comme le Panama, l'Égypte, les États riverains du détroit de Malacca en Asie... Collaborons-nous avec ces États en vue d'obtenir leur soutien pour notre revendication?

• (1215)

Robert Sinclair: Ces efforts sont menés au sein de la Direction générale des affaires juridiques d'Affaires mondiales Canada, et je ne dispose pas de ces renseignements. Je pourrais vous les faire parvenir plus tard.

L'hon. Michael Chong: Oui, ce serait utile.

Le président: Vous avez le temps de poser une brève question et d'entendre une brève réponse.

L'hon. Michael Chong: C'est bien. J'attendrai la prochaine série de questions.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Fortier.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui et je les remercie surtout de leur service. Je sais qu'ils travaillent très fort à la Stratégie dans l'Arctique canadien.

Ce comité entreprend présentement une étude sur la politique étrangère du Canada dans l'Arctique et sur les efforts connexes visant à garantir notre souveraineté dans l'Arctique. Dans ce contexte, en tant que Comité, nous sommes en train d'établir où nous devrions concentrer nos efforts. Beaucoup d'investissements ont été faits. On en a fait la liste plus tôt et je suis certaine qu'on pourrait en faire davantage.

Ma question est ouverte et tous les témoins peuvent y répondre.

Si vous aviez à nous recommander de concentrer nos efforts sur trois chantiers ou trois mesures concrètes pour les conclusions de notre étude, quels seraient-ils? Selon votre expertise, où devrions-nous mettre nos efforts en ce moment?

[Traduction]

Robert Sinclair: Je vous remercie de votre question. Je recommanderais certainement, comme vous le faites déjà, de collaborer avec les partenaires de l'Arctique et du Nord et d'écouter leur point de vue avant tout. Je pense également qu'il serait utile pour le Co-

mité d'entendre les points de vue d'autres parties, par exemple le Groenland.

J'aimerais demander à mes collègues de formuler d'autres recommandations, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique, ainsi que les répercussions sur les écosystèmes, les moyens de subsistance et, si l'on peut dire, la sécurité humaine des résidents de l'Arctique et du Nord.

[Français]

Eric Laporte: Monsieur le président, je n'ai vraiment pas grand-chose à ajouter à ce que M. Sinclair a dit. Ma recommandation était de parler avec nos alliés de l'Arctique également. Il y a le Groenland, mais il y a également les autres pays arctiques.

Je ne sais pas si le brigadier-général aurait aussi des suggestions à faire.

Brigadier-général Daniel Rivière: C'est certainement le cas, monsieur le président.

Dans mon domaine, au nord du 60^e parallèle, dans les trois territoires, les défis que nous avons sont surtout le maintien de puissance et la mobilité. Tout investissement dans des capacités qui vont nous permettre de déployer nos forces est donc le bienvenu. Comme je l'ai mentionné tantôt, nous ne pouvons pas être partout en même temps. Le territoire est immense. Les investissements en logistique pour le maintien en puissance et pour la mobilité militaire seraient au sommet de ma liste.

Il y a tout ce qui touche l'adaptation climatique et qui est lié à ce que j'ai mentionné. Les investissements dans les pistes d'atterrissage, notamment, seraient d'excellents investissements qui appuieraient la logistique et notre mobilité.

L'hon. Mona Fortier: Sur le plan de la géopolitique, ça bouge beaucoup. On sait ce qui se passe en Ukraine et il y a aussi des pressions venant de la Chine.

Y a-t-il des mesures concrètes que nous devrions mettre en œuvre avec nos alliés pour nous assurer d'avoir une certaine souveraineté dans l'Arctique?

Eric Laporte: Je remercie la députée de sa question.

On voit qu'au sein de l'OTAN, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les alliés ont mis en place plusieurs mesures concrètes pour défendre le territoire en Europe, et nous contribuons à cette défense avec notre brigade en Lettonie.

Pour ce qui est de l'Arctique, je dirais que, du côté canadien, en ce moment, nous renforçons vraiment un dialogue et une coordination entre nous et tous nos autres alliés de l'Arctique: la Finlande, la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Islande, entre autres.

En 2024, le Canada a lancé un forum de discussion entre les ministres des Affaires étrangères pour aborder les questions de sécurité entre les alliés engagés. Ce forum reflète ce qui se passe du côté de la Défense nationale. Il y a eu une rencontre des ministres de la Défense, à laquelle M. Blair a déjà participé par le passé. De nombreuses rencontres ont également eu lieu avec des officiers supérieurs, ainsi qu'avec des représentants des services de renseignement. Il y a donc une collaboration beaucoup plus importante dans ce contexte pour mieux comprendre ce qui se passe.

• (1220)

Robert Sinclair: J'ajouterai que la ministre Joly a accueilli ses homologues et le premier ministre Akeegok à Iqaluit, il y a environ un an. Elle a montré à nos alliés la réalité canadienne de l'Arctique, qui est très différente de celle de l'Arctique nordique.

Le président: Merci beaucoup, madame Fortier.

[Traduction]

Nous entamons maintenant la quatrième série de questions. Nous entendrons d'abord Mme Kramp-Neuman.

Shelby Kramp-Neuman: Je vous remercie.

Nous avons abordé de nombreux sujets aujourd'hui, et j'aimerais changer un peu d'orientation.

Malgré les tensions générales qui existent actuellement dans les relations entre le Canada et les États-Unis, pourriez-vous nous donner un aperçu des partenariats en cours entre le Canada et les États-Unis dans le Nord, qu'il s'agisse d'enjeux liés à la défense, à la mise en valeur des ressources ou au transport ou qu'il s'agisse d'accords conjoints?

Robert Sinclair: Le Pacte de collaboration sur les brise-glaces est au premier plan dans l'Arctique. Ce pacte ne concerne pas seulement la construction de navires et la mise à l'eau de brise-glaces. Il concerne également tout ce qui soutient ces navires. Les connaissances, les compétences, les capacités et les aptitudes qui sous-tendent tous ces efforts témoignent des relations étroites entre le Canada et les États-Unis.

J'aimerais maintenant céder la parole à M. Laporte.

Eric Laporte: Merci.

Malgré les difficultés qui existent en ce moment du côté de la défense et de la sécurité, la relation demeure très solide et active chaque jour par l'entremise du NORAD et du commandement binationnel, par exemple. Cette coopération demeure indemne malgré ce qui est dit à la Maison-Blanche. Nous pouvons également souligner le fait que l'Accord sur le partage de la production de défense, l'APPD, avec les États-Unis est toujours pleinement en vigueur, ce qui permet aux entreprises canadiennes de soumissionner sur un pied d'égalité avec les entreprises américaines pour les contrats du département de la Défense.

Robert Sinclair: Je m'en voudrais de ne pas souligner que, lorsque j'étais haut fonctionnaire dans l'Arctique avant la nomination de l'ambassadeur Mearns, je parlais très souvent avec mon collègue américain du Conseil de l'Arctique et de la façon dont nos intérêts convergent.

Je tiens à mentionner que notre tour à la présidence arrivera dans un peu moins de quatre ans, et que les États-Unis seront les suivants. Nous avons donc certainement eu des discussions sur la façon dont nous pourrions cerner des thèmes à placer à l'ordre du jour pendant les présidences canadienne et américaine, afin que l'Amérique du Nord soit à l'avant-plan au Conseil de l'Arctique après 12 ans de présidence européenne.

Shelby Kramp-Neuman: Ensuite, savez-vous si la souveraineté de l'Arctique a été abordée dans le cadre des discussions sur les négociations commerciales en cours avec les États-Unis?

Robert Sinclair: Je ne suis pas en mesure de répondre à cela, monsieur le président.

Shelby Kramp-Neuman: En ce qui concerne la frontière en mer de Beaufort, quel est le mandat de négociation du Canada avec les

États-Unis, et quelles sont les étapes pour parvenir à un accord-cadre?

Robert Sinclair: Je ne peux pas parler des détails du mandat de négociation. Je crois que la première réunion technique a eu lieu en novembre dernier. La Société régionale inuvialuit faisait partie de la délégation qui y a participé. Le mandat a été établi à la suite de consultations avec les partenaires autochtones et territoriaux.

• (1225)

Shelby Kramp-Neuman: Merci.

Enfin, le Canada a déclaré publiquement qu'en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la diplomatie arctique avec la Russie sera différente. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet ou nous parler un peu du fait qu'on s'attend à ce que la Russie poursuive ses activités de faible intensité, telles que les transits sous-marins et les interférences électroniques, qui visent toutes en fin de compte à tester la surveillance du Canada sans provoquer d'escalade?

Si vous pouviez nous en parler, je vous en serais reconnaissante.

Eric Laporte: Merci de la question.

Comme vous l'avez dit, les relations avec la Russie ne sont plus comme avant, compte tenu de l'invasion illégale de l'Ukraine. Historiquement, il y a toujours eu une coopération relativement bonne avec les Russes dans l'Arctique. Comme je l'ai mentionné au début, ils continuent de renforcer leurs capacités défensives et militaires dans cette région. Leur objectif est en réalité de fortifier une route maritime nordique qui longe leur territoire dans le Nord.

La Russie, c'est la Russie. Elle continue de tester les limites, comme nous l'avons vu en Europe, et elle le fait partout ailleurs.

Shelby Kramp-Neuman: Je reviens à une dernière question concernant les États-Unis. Le gouvernement canadien continue-t-il de considérer que le risque d'attaque militaire en Amérique du Nord, dans l'Arctique, est faible? Pensez-vous que les États-Unis sont du même avis?

Le président: Répondez très brièvement, s'il vous plaît.

Eric Laporte: Je peux dire que, du point de vue du Canada et des États-Unis, ainsi que du NORAD, le commandement militaire surveille en permanence toute invasion ou attaque éventuelle.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Bill Blair.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Bill Blair: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux aussi changer de sujet, monsieur Sinclair, parce que l'une des premières choses que vous avez dites, c'est que le premier pilier de notre stratégie pour l'Arctique est « d'affirmer notre souveraineté ». Je pense que bon nombre d'entre nous ont tendance à penser que lorsqu'il est question de souveraineté, il est question d'avions de chasse, de sous-marins, de capacité militaire et de notre capacité à défendre l'Arctique. Cependant, lorsqu'on se rend dans le Nord, ce dont on entend parler, c'est d'infrastructure. La souveraineté, c'est l'infrastructure. C'est l'investissement.

Bien que le général ait eu la gentillesse de nous faire part de certains des investissements en l'infrastructure à usages multiples de nos centres de soutien opérationnel dans le Nord et de l'amélioration de la connaissance de la situation grâce à des choses comme le radar transhorizon de l'Arctique, je pense qu'il faut également des discussions majeures sur l'investissement en l'infrastructure dans le Nord. Cela comprend notamment les ports en eau profonde. Les Russes en ont 17. Nous travaillons toujours sur le nôtre. Nous avons entendu dire qu'il y a eu récemment des discussions au sujet d'un réseau ferroviaire et routier. Notre stratégie sur les minéraux critiques serait facilitée par un tel investissement. Il faut aussi des investissements dans des choses comme les réseaux de communication, la production d'électricité, les usines de traitement de l'eau et, comme vous l'avez déjà mentionné, les capacités de déglacage.

Vous avez également parlé, monsieur Sinclair, de l'importance d'accéder aux marchés internationaux et d'attirer des investissements étrangers. Je pense qu'il y a des possibilités à cet égard, mais vous pourriez peut-être nous dire comment nous allons attirer ces investissements internationaux. De plus, quelles précautions pourrions-nous prendre pour nous assurer de ne pas compromettre notre souveraineté en attirant l'argent des autres?

Robert Sinclair: Je vous remercie de la question.

Le Service des délégués commerciaux est très bien placé pour aider le Canada dans ses efforts de diversification des relations commerciales et économiques. Nous avons un rôle important à jouer pour attirer les investissements qui pourraient soutenir de grands projets transformateurs dans l'Arctique canadien. Qu'il s'agisse du réaménagement du port de Churchill, du port et de la route de Grays Bay, et ainsi de suite, nous avons un rôle important à jouer.

La région présente un intérêt et un potentiel. Comme le premier ministre l'a souligné, le Canada possède une grande part de ce que le monde veut et de ce dont il a besoin, en particulier des minéraux critiques. Quant à savoir comment nous pouvons aider nos gouvernements territoriaux et nordiques de l'Arctique — j'inclus les gouvernements autochtones — à exploiter ces ressources de façon durable, Affaires mondiales Canada a un rôle réel à jouer pour mettre en évidence le potentiel et les possibilités qui existent. Que ce soit avec le fonds souverain norvégien ou un autre fonds, il y a beaucoup de potentiel, et tout cela serait géré par l'entremise de la Loi sur Investissement Canada afin de veiller à ce que nos intérêts soient protégés.

• (1230)

L'hon. Bill Blair: Merci, monsieur.

Je ferais également remarquer que l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN a créé une véritable ouverture. Cela a lancé une discussion à l'OTAN et parmi nos plus proches alliés sur l'importance de la sécurité et de la défense de l'Arctique.

Nous savons que les Russes ont une capacité importante, avec plus de 50 installations de déglacage et 17 ports en eau profonde, comme je l'ai mentionné, et qu'ils ont un grand intérêt pour l'Arctique. Nous voyons également la Chine agir de façon très antagoniste dans l'Arctique et se considérer comme un pays quasi arctique. Je pense que c'est le terme qu'ils utilisent.

Je crois que l'adhésion de la Finlande et de la Suède, ainsi que celle de la Norvège, du Danemark, du Canada et des États-Unis, a créé une réelle occasion de faire appel à des partenaires supplémentaires comme l'Islande, les îles Féroé et le Groenland pour des discussions plus larges.

Vous avez déjà fait allusion à certaines de ces discussions. Vous pourriez peut-être nous en dire plus sur la Finlande et la Suède. Je pense que le brigadier-général Rivière nous dirait également que dans le cadre de l'opération Nanook, nous avons beaucoup à apprendre, en particulier de nos amis finlandais, qui opèrent avec beaucoup d'efficacité dans l'Arctique depuis longtemps. Pourriez-vous nous parler des possibilités créées par ce changement?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Robert Sinclair: Je vous remercie de la question.

Brièvement, nos partenaires nordiques en particulier, qui sont les plus proches de la Russie et qui ont vécu, entre autres, la Guerre d'Hiver, comprennent la menace. Nous pourrions apprendre beaucoup de nos partenaires nordiques sur la façon dont ils mobilisent leurs citoyens face à l'ampleur et la profondeur de cette menace. Il ne s'agit pas seulement de la guerre contre l'Ukraine. La menace est plus vaste.

Nos partenaires nordiques s'intéressent beaucoup au programme des Rangers canadiens. Nous avons récemment invité des représentants des Samis au Canada pour qu'ils en apprennent davantage sur le modèle des Rangers et sur la façon dont le savoir autochtone peut être utilisé de manière plus efficace.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Bonin, vous disposez de deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Je voudrais revenir à la question de mon honorable collègue concernant vos recommandations dans le cadre de l'étude du Comité.

À propos de la situation sécuritaire dynamique et de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, vous avez dit que les changements climatiques étaient une préoccupation. Pouvez-vous revenir à ces préoccupations et leurs répercussions? Avez-vous des recommandations à faire au Comité?

Eric Laporte: Je remercie le député de sa question.

Je peux commencer, et j'inviterai ensuite mes collègues à donner leur opinion.

En ce qui concerne les changements climatiques, la plus grande préoccupation des gens est la glace qui est en train de fondre et la libération des eaux. Cependant, en réalité, ce n'est pas encore le cas. La saison de navigation demeure assez restreinte et, lorsque les eaux sont libres, la navigation est plus difficile, particulièrement pour les vaisseaux qui ne sont pas équipés pour briser la glace, parce qu'il y a beaucoup plus de morceaux de glace. Il pourrait donc être pertinent de considérer les répercussions du changement climatique sur la navigation dans le Nord selon la chronologie des prévisions.

Ensuite, nous nous préoccupons également de la fonte du pergélisol et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur les infrastructures.

J'invite mes collègues à ajouter leurs commentaires.

[Traduction]

Robert Sinclair: Merci.

[Français]

Je vous suggère de baser vos recommandations autant que possible sur des données empiriques. On entend dire que l'Arctique est ouvert et que d'autres pays, comme la Chine, s'y installent, alors que ce n'est pas le cas, à l'heure actuelle.

Il faut rester vigilant, mais il ne faut pas paniquer à ce sujet.

• (1235)

[Traduction]

On s'en occupe.

[Français]

Patrick Bonin: L'ouverture est prévue à l'été 2030, n'est-ce pas?

[Traduction]

Le président: Vous pouvez répondre très brièvement.

Robert Sinclair: Je vais répondre en anglais pour m'assurer de bien dire les choses. Je suis désolé.

Les voies maritimes s'ouvrent et la glace fond. Cela ne signifie pas que c'est plus sécuritaire. C'est aussi plus imprévisible. Lorsque vous regardez le tirant d'eau des navires qui chercheraient à traverser cette zone, ils ont besoin d'eau profonde et ces passages sont les plus dangereux.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Ziad Aboultaif.

Vous avez cinq minutes.

Ziad Aboultaif: Merci, monsieur le président.

Nous savons que des navires et des brise-glaces passent par là, surtout en provenance d'États non arctiques.

Recevons-nous des demandes d'accès? Si oui, combien y en a-t-il en une année, par exemple?

Eric Laporte: Je n'ai pas les chiffres. Je ne pense pas non plus qu'il y ait beaucoup de brise-glaces d'États non arctiques qui passent par là.

Transports Canada serait l'organisation gouvernementale qui gère cela.

Ziad Aboultaif: Le général Rivière aurait-il quelque chose à dire à ce sujet?

Brigadier-général Daniel Rivière: Je suis désolé. Je n'ai pas de commentaire à faire pour l'instant. Je n'ai pas ces données, malheureusement.

Ziad Aboultaif: Monsieur Sinclair, avant la publication de la politique sur l'Arctique, nous avons entendu l'expression « diplomatie pragmatique ».

La diplomatie pragmatique fait-elle partie de la nouvelle politique?

Robert Sinclair: Je vous remercie de la question.

Oui, cela fait partie de la politique. C'est le deuxième pilier. Je dirais qu'il s'agit d'une approche en cercles concentriques qui consiste à travailler le plus étroitement possible avec nos plus proches alliés — les États-Unis et les pays nordiques —, puis à s'éloigner du centre et à travailler avec l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Japon et la République de Corée pour joindre le Pacifique Nord à l'Arctique.

Ziad Aboultaif: La Russie ne figure pas sur la même liste.

Robert Sinclair: Absolument pas. Le libellé de la politique étrangère pour l'Arctique est très clair et indique, comme nous l'avons souligné, que les choses ont changé. C'est à la Russie de créer les conditions d'un retour à la situation telle que nous la connaissions. Nous n'avons aucune gêne à affirmer cette position.

Ziad Aboultaif: Il serait peut-être utile, aux fins de l'étude, de nous dire quelle part, en pourcentage, le Canada représente dans l'Arctique et quelles sont les parts des autres principaux États arctiques, comme la Russie, les États-Unis et le Danemark.

Robert Sinclair: La Russie possède environ 50 % de l'Arctique. J'ajouterais que l'une des conséquences du nouvel état des relations avec la Russie et de la fermeture de la société russe est une demande accrue d'accès à l'Arctique canadien par les chercheurs. Cela entraîne une augmentation de l'intérêt de nos partenaires de l'Arctique, du Nord et des communautés autochtones.

Nous détenons environ 20 % de l'Arctique. Je ne pourrais pas vous donner de chiffres pour les États-Unis et les pays nordiques.

Ziad Aboultaif: Étant donné ce que fait la Russie en Ukraine, des politiques et de la politique en général, la Russie et la Chine coopèrent beaucoup. Ils sont devenus de très grands alliés, plus que jamais.

S'ils décident de mener une action ou une manœuvre militaire dans le Nord, sommes-nous prêts, avec nos alliés, à défendre la région? Jusqu'où cette défense peut-elle aller afin de protéger notre souveraineté dans la région?

Robert Sinclair: Je pense que mon collègue, M. Melillo, est le mieux placé pour répondre à cette question.

Eric Laporte: Je vous remercie de la question.

La Russie et la Chine travaillent ensemble dans le Nord. C'est un très grand espace. Je peux vous donner des détails.

Dans l'espace nord-américain, nous avons vu, comme je l'ai déjà mentionné, des patrouilles conjointes de navires des gardes côtières et des marines russes et chinoises. Lors de vols conjoints de bombardiers à long rayon d'action, des avions du NORAD ont réagi. On fait la surveillance et le suivi. Les bombardiers ont dû faire demi-tour.

Si nous parlons d'un conflit sino-russe contre l'OTAN, tout d'abord, je ne vois pas la Chine être directement impliquée dans un tel conflit contre l'OTAN, mais elle pourrait certainement soutenir la Russie, comme on l'a constaté en Ukraine. Là-bas, l'alliance est prête. Elle dispose des plans, des pouvoirs et de la structure de commandement nécessaires pour intervenir.

• (1240)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Anita Vandenberg.

Vous avez cinq minutes.

Anita Vandenberg: Merci beaucoup.

Je vous remercie de tous les témoignages que vous avez déjà livrés. C'est très utile pour notre rapport.

Lorsque je vous ai interrogé au sujet du plateau continental étendu, vous avez dit que nous affirmerons notre souveraineté principalement par la diplomatie et l'ordre international fondé sur les règles. Je me demande si vous pourriez nous en dire plus à ce sujet.

De plus, vous avez parlé des 72 collectivités et des 130 000 personnes qui vivent dans l'Arctique et qui s'identifient comme Canadiens — elles vont dans les écoles canadiennes, reçoivent des numéros d'assurance sociale et des soins de santé canadiens — et de la présence historique de ces personnes pendant des millénaires. Pourriez-vous nous parler un peu de la façon dont ces facteurs renforcent notre souveraineté dans cette région?

Robert Sinclair: En ce qui concerne le plateau continental étendu, on a parlé de cartographie et de bien connaître la situation. Il y a la Commission des Nations unies. Nous allons suivre ce processus, qui est une entreprise à très long terme. Encore une fois, cela nous ramène à l'approche canadienne de la primauté du droit, et il est important que nous joignons le geste à la parole à cet égard. Je pense qu'il y a une valeur symbolique importante dans la façon dont nous avons abordé les situations de Tartupaluk ou de l'île Hans et dont nous abordons les négociations sur la mer de Beaufort. Nous négocions; nous n'agissons pas pour imposer notre point de vue.

En ce qui concerne les peuples autochtones, il s'agit vraiment d'une souveraineté partagée dans l'Arctique. J'ai entendu le premier ministre Akeagok parler de façon extrêmement éloquente de notre très regrettable utilisation des Inuits comme des porte-drapeaux, mais il dit aussi, d'abord Canadiens, les Canadiens d'abord. C'est l'approche qui nous guide en matière de souveraineté et de titres historiques. Il s'agit d'une souveraineté partagée.

Merci.

Anita Vandenbeld: Vous avez également mentionné à propos de la Russie qu'avant tout, on ne fait pas comme si de rien n'était. Vous venez de mentionner brièvement certaines répercussions sur le plan scientifique. Pourriez-vous nous en dire plus sur les autres répercussions et sur la façon dont les choses sont différentes maintenant en raison de l'invasion massive de l'Ukraine?

Robert Sinclair: Tout d'abord, en ce qui concerne les répercussions de la fermeture de l'espace russe et des interactions limitées, il nous manque d'énormes quantités de données. On parle de 50 % de l'Arctique, et nous n'avons pas ces données. C'est préoccupant.

De plus, il y a une pression accrue sur les collectivités canadiennes vers qui se dirigent les chercheurs pour essayer d'entreprendre des recherches et qui ne sont pas nécessairement toujours sensibles aux capacités des partenaires autochtones, à la façon d'interagir avec eux et de les consulter de manière significative. C'est lorsque les chercheurs se mettent à songer à un projet d'étude qu'ils devraient veiller à obtenir les points de vue locaux et voir s'ils s'y prennent de la bonne façon. Voilà également une autre répercussion.

• (1245)

Anita Vandenbeld: Avez-vous des recommandations à propos de ce que nous pouvons faire pour que ce soit le cas?

Robert Sinclair: C'est une excellente question. Je dirais qu'il faut participer aux efforts concernant vos recommandations et adopter des pratiques exemplaires quant à la façon de discuter sérieusement avec les Premières Nations dans l'Arctique, qu'il s'agisse de la recherche, de l'infrastructure ou de la manière d'utiliser au mieux les connaissances autochtones et de se renseigner sur la réalité de terrain. Ce serait ma recommandation.

Anita Vandenbeld: Soyons clairs: vous parlez de ressortissants d'autres pays sur des navires de recherche qui se rendent sur place et qui procèdent après avoir obtenu une autorisation, n'est-ce pas?

Robert Sinclair: Non, je parle des instituts de recherche, des universités, qui viennent au Canada pour faire de la recherche. Nous avons un vaste écosystème. Les gens de Savoir polaire Canada sont également d'excellents partenaires, mais il faut que certains — pas tous — chercheurs étrangers soient mieux sensibilisés.

Le président: Merci.

Merci beaucoup, chers collègues. Nous nous apprêtons à commencer notre cinquième série de questions. Nous avons moins de 15 minutes. Donc, si le Comité est d'accord, j'aimerais suggérer que nous fassions un tour rapide de trois minutes chacun. De cette façon, tout le monde aura la chance de parler.

Des députés: D'accord.

Le président: Nous allons commencer par M. Aboultaif. Vous avez trois minutes.

Ziad Aboultaif: À propos de l'investissement pour bâtir des collectivités dans le Nord, nous avons seulement 130 000 personnes dans 72 collectivités, si j'ai bien entendu plus tôt. Pensez-vous que ces seules collectivités suffiront pour nous permettre de contrer ce que la Russie fait depuis des années de l'autre côté, c'est-à-dire miser sur les collectivités et l'infrastructure?

Il serait important d'entendre les gens du ministère et M. Sinclair à propos de cette comparaison et de ce que nous devrions faire de plus ou mieux faire pour prédire l'avenir — nous sommes dans une course — avant de constater que nous ne sommes pas assez prêts pour aller de l'avant.

Robert Sinclair: Je vais commencer par dire que la façon dont nous construisons dans le Nord diffère probablement beaucoup de ce que fait la Russie.

J'espère que nous avons appris de nos erreurs. Comme je l'ai dit, on met l'accent sur le dialogue avec les communautés locales pour déterminer quelle est la meilleure façon de se doter d'une infrastructure à double usage. On accorde beaucoup d'importance à cela. Ce n'était pas le cas pour nous avant. Je ne pense pas que la Russie adopte la même approche dans sa manière de développer sa région arctique et le Nord, et je dirais que son respect pour les peuples autochtones est symbolique, au mieux.

Je vais m'arrêter ici à propos de l'infrastructure civile et à double usage. Je ne sais pas si mes collègues ont quelque chose à ajouter.

Ziad Aboultaif: Général Rivière, êtes-vous d'accord? Quelle serait votre approche?

Brigadier-général Daniel Rivière: Je reviens au besoin essentiel de mettre l'accent sur le maintien en puissance, la mobilité et la logistique. Les efforts déployés doivent permettre ce genre de développement.

Ziad Aboultaif: Qu'aimeriez-vous voir, en tant que militaire? Qu'y a-t-il sur votre liste de souhaits?

Le président: Vous avez 20 secondes pour répondre.

Brigadier-général Daniel Rivière: J'aimerais que le programme des carrefours de soutien opérationnel du Nord soit mis en œuvre.

Ziad Aboultaif: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Aboultaif.

Mme Mona Fortier est la suivante.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Merci, monsieur le président.

Dans le même ordre d'idées, on voit qu'il y a beaucoup de projets d'investissement. Dernièrement, le premier ministre Carney a annoncé un investissement de 6 milliards de dollars dans le projet de radar transhorizon dans l'Arctique, en partenariat avec l'Australie. On sait que, la menace qui nous guette, c'est le temps. On n'avance peut-être pas assez rapidement.

Avez-vous des recommandations à faire ou des idées en vue d'accélérer nos projets?

• (1250)

Eric Laporte: Je vous remercie de votre question.

En effet, depuis la modernisation du NORAD et la politique de défense de 2017 « Protection, Sécurité, Engagement », il y a une tendance à la croissance des investissements majeurs militaires au profit de l'Arctique.

Comme vous l'avez mentionné, il y a le radar transhorizon. De son côté, le général Rivière a parlé des carrefours de soutien opérationnel du Nord. Il y a aussi la question des 12 sous-marins et des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, de même que l'acquisition de drones et d'avions maritimes de patrouille. Il y a donc un investissement accru en ce domaine. C'est beaucoup.

La Défense nationale, Services publics et Approvisionnement Canada et le ministère de l'Industrie sont tous impliqués dans le développement de ces projets. La semaine dernière, il y a eu la création de l'Agence de l'investissement pour la défense. Le but principal de cette agence est d'accélérer l'approvisionnement en défense et de voir à ce que les compagnies canadiennes en tirent un bénéfice.

Beaucoup de choses sont en train de se faire en ce moment. Ce sont d'immenses investissements. Tout ça, c'est pour nous assurer d'atteindre les cibles de l'OTAN, soit 2 % du PIB pour l'année financière en cours et jusqu'à 5 %, en 2035.

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Monsieur Rivière, voulez-vous ajouter quelque chose?

Brigadier-général Daniel Rivière: Monsieur le président, je favoriserais l'innovation et l'expérimentation pratique à petite échelle dans le Nord par le truchement de nos opérations comme l'opération NANOOK. Si on veut accélérer l'acquisition de plateformes d'observation dans le Nord, pourquoi ne pas favoriser l'expérimentation de certaines plateformes déjà existantes? Cela pourrait être un moyen d'accélérer cette acquisition, non pas à grande échelle, mais à petite échelle. Ce serait un début.

Aussi, faisons appel au savoir autochtone. C'est un endroit où on pourrait miser, à mon avis.

L'hon. Mona Fortier: On pourrait miser sur cela pour accélérer la mise en œuvre des projets.

Brigadier-général Daniel Rivière: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons passer à M. Mario Simard.

[Français]

Vous avez la parole pour trois minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci, monsieur le président.

Messieurs, je viens de vous écouter attentivement, en particulier en ce qui concerne les cibles de l'OTAN, soit les 2 % qui doivent passer peut-être à 5 %. Comme moi, vous avez peut-être entendu parler de l'intention du gouvernement d'utiliser des infrastructures dans les minéraux critiques pour atteindre cet objectif de 5 %. Vous êtes sûrement conscients qu'une portion significative des projets de minéraux critiques se retrouve dans le Grand Nord. On n'a qu'à penser à la question des terres rares, qui sont surtout produites en Chine et dont les pays de l'OTAN sont fort dépendants.

Pourriez-vous me dire si, de votre côté, il y a déjà des réflexions qui sont entreprises, voire des études qui sont faites, pour soutenir le gouvernement dans son effort d'atteindre la cible de 5 %? J'aimerais me concentrer non pas sur les infrastructures de défense, mais sur les infrastructures qui peuvent permettre le déploiement et le développement de projets de minéraux critiques. Les infrastructures sont le nerf de la guerre dans le domaine des minéraux critiques.

Eric Laporte: Je vous remercie de votre question.

Au Sommet de La Haye, cet été, les alliés ont tous accepté de travailler en vue d'une cible de 5 % du PIB en matière de défense. Il est important de rappeler que, de ces 5 %, une proportion de 3,5 % est allouée à des investissements essentiels en matière de défense. Ce sont donc des investissements dans les capacités militaires, entre autres. Le 1,5 % restant est alloué à des capacités permettant aux États de bâtir leur résilience vis-à-vis des adversaires, de soutenir leur économie et de soutenir les forces armées.

Vous avez entièrement raison de dire qu'il y a une réflexion sur des investissements nationaux dans des projets à grande échelle qui pourraient être comptabilisés dans le 1,5 % qui fait partie des 5 %.

Mario Simard: On a entendu parler de la volonté de certains pays de l'OTAN de fixer un prix plancher pour des minéraux critiques. Pour qu'un projet minier démarre, cela prend souvent une forme de prévisibilité. Pour ce qui est des terres rares et du lithium, les Chinois peuvent faire du dumping et faire en sorte de rendre moins concurrentiels les projets d'ici.

J'ai entendu parler d'une volonté des pays de l'OTAN de fixer un prix plancher pour créer ce qui ressemblerait à des réserves nationales de minéraux critiques.

Cela fait-il partie de ce que vous avez entendu?

• (1255)

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre rapidement, s'il vous plaît.

[Français]

Eric Laporte: Je ne suis pas au courant de certaines des décisions prises par l'OTAN, mais je sais quand même qu'il y a des discussions entre certains pays. Nos collègues du ministère des Ressources naturelles sont probablement mieux placés pour discuter de cette question.

Mario Simard: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Mme Rood est la suivante.

Vous avez trois minutes.

Lianne Rood: Merci, monsieur le président.

Messieurs, pour que les forces armées soient présentes à long terme, il faut du carburant, des services d'entretien, des soins médicaux, des munitions, une mobilité et une sécurité alimentaire. Quel est le modèle de maintien en puissance, et quelles sont les lacunes actuellement? Pouvez-vous décrire en détail le plan pour les combler?

Brigadier-général Daniel Rivière: Comme je l'ai mentionné plus tôt, la mobilité est essentielle. Les carrefours de soutien opérationnel du Nord entrent en service, ce qui augmentera la capacité. Je dirais que la principale lacune est notre capacité à... Nous ne pouvons pas être partout en même temps. C'est impossible, et nous devons donc miser sur la mobilité militaire pour assurer le maintien en puissance.

Encore une fois, je crois sincèrement, en tant que logisticien, que la meilleure chose que nous pouvons faire, c'est investir — ce que nous faisons — dans les carrefours de soutien opérationnel du Nord. Ils nous permettront de prépositionner de l'équipement, du matériel et des véhicules, et ils nous donnent une marge de manœuvre de manière générale.

Ce serait mes premières réponses, monsieur le président.

Lianne Rood: Merci beaucoup.

Les forces armées contribuent-elles à l'approvisionnement alimentaire des collectivités du Nord?

Brigadier-General Daniel Rivière: Non. À chaque déploiement, nous nous assurons d'avoir nos propres moyens de subsistance et nos propres installations, et nous n'allons jamais exercer la moindre pression sur les collectivités. C'est la base. Nous n'allons jamais exercer la moindre pression sur les Canadiens et les collectivités dans le Nord.

Lianne Rood: Dans la même veine, quels bénéfices ou avantages une base permanente dans l'Arctique donnerait-elle aux forces armées? Apporterait-elle la moindre chose aux gens qui vivent dans le Nord?

Brigadier-général Daniel Rivière: Je crois que, à mesure que nous faisons ces investissements, une main-d'œuvre locale fera partie des investissements. Il y a un gros avantage à cela. Je pense que cela vient également avec une activité accrue dans la chaîne d'approvisionnement. C'est donc bon non seulement pour le développement des infrastructures essentielles des forces, mais aussi pour les affaires. C'est ce que je pense.

Lianne Rood: J'ai une dernière petite question. Y a-t-il actuellement du matériel essentiel qui nécessite selon vous une mise à niveau ou des réparations?

Le président: Veuillez répondre très rapidement.

Brigadier-général Daniel Rivière: Cela fait partie de la série de projets de plateforme. Une fois de plus, la mobilité, y compris au-dessus du sol, est une chose dont nous avons besoin et dont on s'occupe sur le plan de l'approvisionnement.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons ensuite Anita Vandenbeld.

Vous avez trois minutes.

Anita Vandenbeld: Merci.

Pour donner suite à ce qui a été dit, cela ne se limite pas à être autonome en ce qui concerne la nourriture et les fournitures. Je crois comprendre que, par exemple, lorsque nous rallongeons les pistes d'atterrissage pour que de plus gros avions puissent se poser, les collectivités locales peuvent alors faire venir elles aussi de plus gros avions qui transportent plus de nourriture, ce qui diminue le prix des aliments, n'est-ce pas?

Brigadier-général Daniel Rivière: En effet. Le projet de rallongement de la piste d'atterrissage d'Inuvik est un bon exemple; tout le monde en profite.

Anita Vandenbeld: Merci.

Y a-t-il d'autres exemples d'investissements dans les infrastructures faits par les Forces armées canadiennes qui ont cette sorte de double avantage dans le Nord?

Brigadier-général Daniel Rivière: Je ne sais pas si nous avons commencé à le mettre en place, mais le système de navigation aérienne, AirNAS, est une chose qui profitera non seulement à notre force aérienne, mais aussi aux avions et aux aviateurs en général.

● (1300)

Anita Vandenbeld: Merci.

Je sais que nous avons très peu de temps, mais je veux revenir à ce que vous avez dit, monsieur Sinclair, à propos de notre relation avec le Danemark et, je dirais, d'autres pays nordiques. Vous avez dit que leurs priorités sont les océans, le climat et les relations autochtones, qui sont également des priorités pour nous.

Je me demande si vous pouvez très rapidement parler des façons dont nous utilisons le multilatéralisme avec ces pays pour faire avancer ces dossiers, en particulier ceux du climat et des océans.

Robert Sinclair: Je vais donner un exemple précis que, je crois, vous avez entendu dans les témoignages de la semaine dernière. Il s'agit du statut d'observateur permanent accordé au Conseil circumpolaire inuit à l'Organisation maritime internationale. Une fois de plus, on importe des connaissances autochtones devant cette instance, et la participation du Conseil est essentielle.

Je mentionnerais également le soutien général offert par le Canada en jouant un rôle de premier plan pour faire participer les peuples autochtones au sein du Conseil de l'Arctique par l'entremise des six participants permanents. Nous sommes d'ardents défenseurs de l'initiative de lutte contre les feux de végétation lancée par la présidence norvégienne et poursuivie par le Royaume du Danemark.

Il ne s'agit que de deux exemples très actuels.

Anita Vandenbeld: Merci.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Merci de vos témoignages et de votre comparution dans le cadre de cette étude.

C'est tout pour la réunion d'aujourd'hui. Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>